

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 PP 70 Fixation des modalités de recrutement du médecin-chef et du médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le projet de la délibération en date du 21 novembre 2019 par lequel M. le préfet de police lui propose de fixer les modalités de recrutement du médecin-chef et du médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Les modalités de recrutement aux emplois de médecin-chef et de médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police sont fixées par la présente délibération.

Article 2 : Les recrutements mentionnés à l'article 1^{er} comprennent chacun une épreuve orale unique consistant en un entretien avec les membres d'une commission, d'une durée d'environ 30 minutes.

L'entretien est destiné à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer la profession au regard de l'environnement professionnel de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police et des missions qui lui sont dévolues.

A l'issue des auditions, la commission établit par ordre préférentiel la liste des candidats, qui est ensuite proposée au préfet de police.

Article 3 : Les avis de vacance des emplois de médecin-chef et de médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au bulletin officiel de la Ville de Paris.

Titre I : Dispositions relatives au recrutement du médecin-chef

Article 4 : La commission mentionnée à l'article 2, se réunissant pour le recrutement du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police est composée :

- du préfet, directeur du cabinet, président, ou son représentant ;
- du directeur des transports et de la protection du public, ou son représentant ;
- d'un médecin psychiatre désigné par le préfet de police ;
- d'un médecin psychiatre désigné par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- d'un médecin psychiatre désigné par le conseil départemental de la Ville de Paris de l'ordre des médecins ;
- d'un magistrat désigné par le 1^{er} président de la cour d'appel de Paris ;
- d'un conseiller de Paris.

Titre II : Dispositions relatives au recrutement du médecin-chef adjoint

Article 5 : La commission mentionnée à l'article 2, se réunissant pour le recrutement du médecin-chef adjoint de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police est composée :

- du préfet, directeur du cabinet, président, ou son représentant ;
- du directeur des transports et de la protection du public, ou son représentant ;
- du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique ;
- d'un médecin psychiatre désigné par l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- d'un médecin psychiatre désigné par le conseil départemental de la Ville de Paris de l'ordre des médecins ;
- d'un magistrat désigné par le 1^{er} président de la cour d'appel de Paris ;
- d'un conseiller de Paris.

Article 6 : La présente délibération abroge la délibération n° 1978 M.1011 du 13 novembre 1978 portant fixation des modalités de recrutement du médecin-chef à l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police et prend effet au lendemain de sa publication au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO